

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ÉTS



Avis de convocation de la 6^e assemblée régulière
du 39^e Conseil d'administration tenue le
7 novembre 2018 au A-4010 à 17 h 30

31 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

- 1.0. *Procédures*
 - 1.1. *Présidence*
 - 1.2. *Ordre du jour*
 - 1.3. *Procès-verbaux*
- 2.0. *Informations*
- 3.0. *Élections*
- 4.0. *Entérinements*
- 5.0. *Signataires*
- 6.0. *Comission des études*
- 7.0. *Dépanneur*
- 8.0. *Varia*
- 9.0. *Levée*

AVIS DE MOTION

INFORMATION

Considérant les changements de personnel comptable à l'AEÉTS;
Considérant l'approbation du Comité Exécutif de requérir les services de Téléscope;

Que Téléscope tienne une présentation de 15 minutes suivi d'une période de questions de 15 minutes.

Que Jessy Anglehart-Nunes tienne un point d'information de quinze minutes suivie d'une période de question de quinze minutes sur le sujet : plan de travail des communications.

Plan de travail 2018-2019 - Communications.pdf

ÉLECTIONS

Considérant la vacance du poste de la vice-présidence des affaires académiques;
Considérant le deuxième alinéa de l'Article 5 de l'annexe *I-B Administration* du volume I - Statuts et règlements 1.5 actuellement en vigueur

Que l'on procède à l'élection du postes de la vice-présidence des affaires académiques de la candidate suivante : Roselyne Olory;
Que la période de présentation soit limitée à 2 minutes;
Que la période de questions soit limitée à 5 minutes;
Que le vote se tienne à main levée.

Considérant que le poste est vacant;
Considérant que les candidats ont montré un intérêt pour le poste;
Que l'on procède à l'élection du poste de Représentant(e) étudiant(e) au CA de l'École des candidats suivants : Mathieu Drolet et Myriam Mathieu Cardinal;
Que la période de présentation soit limitée à 2 minutes;
Que la période de questions soit limitée à 2 minutes;
Que le vote se tienne à main levée.

Considérant que le poste est vacant;
Considérant que les candidats ont montré un intérêt pour le poste;
Que l'on procède à l'élection du poste de Responsable du RACÉ du candidat suivant : Samuel Simard
Que la période de présentation soit limitée à 2 minutes;
Que la période de questions soit limitée à 2 minutes;
Que le vote se tienne à main levée.

ENTÉRINEMENTS

Considérant le résultats de l'élections d'automne 2018;

Que l'on entérine Antoine Duplantie Grenier au poste de vice-président des finances;

Considérant la fin de mandat des directeurs et directrices de comités en date du 30 novembre;

Considérant la nécessité d'avoir des directeurs et directrices dûment entérinés pour

Considérant que chaque comité ci-dessous à réitéré leur confiance envers leurs directeurs et directrices;

Considérant que chaque comité ci-dessous à réitéré leur confiance envers leurs trésoriers et trésorières;

Que l'on entérine au poste de directeur du comité de l'agenda;

Que l'on entérine Omar Khoali au poste de directeur du comité des AthlETSiques;

Que l'on entérine Vincent Auger au poste de trésorier des AthlETSiques;

Que l'on entérine Guillaume Blouin Directeur Radio Piranha

Que l'on entérine Effenburg St-Fleur Trésorier de Radio Piranha

Que l'on entérine Lucas Maurice Directeur de Radio Sans Génie

Que l'on entérine Trésorier de Radio Sans Génie

Que l'on entérine Rémi Graton Directeur du comité de jeux de société

Que l'on entérine Trésorier du comité de jeux de société

Que l'on entérine Alexandre Doyle directeur de la rentrée

Que l'on entérine Léonore Jean-François Assistante-directrice de la rentrée

Que l'on entérine Stéphanie Lacerte Directeur du bal

Que l'on entérine Vincent Clément Trésorier du bal

Que l'on entérine Raphaël Leblanc Directeur de tribu terre

Que l'on entérine Vincent Tremblay-Ouimet Trésorier de Tribu terre

Que l'on entérine Jean-Michel Coupal Directeur de Intégrale

Que l'on entérine Julien Pierrat Directeur du Comité Cinématographique

Que l'on entérine Trésorier du Comité Cinématographique

SIGNATAIRES

Considérant le changement d'administration;

Que Antoine Duplantie Grenier soit désigné administrateur principal en remplacement de Vincent Clément aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Que l'on remplace les trois signataires du compte 0382682 « AÉÉTS » chez Desjardins par Vincent Larouche (Président), Antoine Duplantie Grenier (Vice-président des finances) et Alexandre Louis-Seize (vice-président des affaires internes);

Que l'on remplace les trois signataires du compte 0382683 « Resto-pub » chez Desjardins par Vincent Larouche (Président), Antoine Duplantie Grenier (Vice-président des finances) et Alexandre Louis-Seize (vice-président des affaires internes);

Que l'on remplace les trois signataires du compte 0382684 « Dépanneur » chez Desjardins par Vincent Larouche (Président), Antoine Duplantie Grenier (Vice-président des finances) et Alexandre Louis-Seize (vice-président des affaires internes);

Que l'on retire le nom de Vincent Clément de la liste des personnes ressources aux fins du service de cartes Desjardins pour les comptes de marchands de l'AÉÉTS suivant : Resto-Pub (043158) et Dépanneur (39024);

Que l'on ajoute le nom de Antoine Duplantie Grenier à la liste des personnes ressources aux fins du service de cartes Desjardins pour les comptes de marchands de l'AÉÉTS suivant : Resto-Pub (043158) et Dépanneur (39024);

Qu'il soit résolu :

Que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées :

Poste: Vice-président des finances

Nom: Antoine Duplantie Grenier

Date de naissance: 1 Juillet 1993

Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation."

Que l'on retire Vincent Clément de la liste des détenteurs de carte de crédit de l'AÉÉTS auprès de Desjardins;

Que l'on ajoute Antoine Duplantie Grenier à la liste des détenteurs de carte de crédit de l'AÉÉTS auprès de Desjardins;

Que l'on retire Vincent Clément de la liste des gestionnaires du compte de carte de crédit de l'AÉÉTS auprès de Desjardins;

Que l'on ajoute Antoine Duplantie Grenier à la liste des gestionnaires du compte de carte de crédit de l'AÉÉTS auprès de Desjardins;

Que l'AÉÉTS adopte la résolution suivante:

IL EST RÉSOLU QUE le Vice-président des finances de la personne morale soit autorisé et il est par les présentes autorisé à ouvrir, au nom de la personne morale, un ou des comptes au comptant de valeur mobilières auprès de Desjardins Cabinet de services financiers inc. («DSCF») et à signer, au nom de la personne morale, tous les documents relatifs à l'administration desdits comptes de valeur mobilières.

IL EST RÉSOLU QUE l'un ou l'autre des dirigeants de la personne morale mentionnés ci-dessous est, par les présentes, autorisé et a pleins pouvoirs d'acheter, de vendre, de céder et de transférer tous certificats de dépôt, obligations et autres valeurs mobilières admissibles

qui pourraient être enregistrés au nom de cette personne morale ou qui lui sont présentement cédés ou lui seront éventuellement cédés.

Vincent Larouche, Président
Antoine Duplantie Grenier, Vice-président des finances
Alexandre Louis-Seize, vice-président des affaires internes

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous et chacun de ces transferts de valeurs enregistrées au nom de cette personne morale ou qui lui ont été assignées jusqu'ici ou le seront à l'avenir, sont exécutés, ratifiés et confirmés par le ou les dirigeants susmentionnés.

Que l'ensemble des « que » précédant deviennent effectif à partir du 1 mai 2018.

COMMISSION DES ÉTUDES

Considérant que les postes sont toujours vacants;
Considérant qu'il n'y a toujours personne à la vice-présidence aux affaires académiques;
Considérant que plusieurs décisions touchant la communauté étudiante à la commission des études;

Que l'on nomme, malgré l'article 2.2 de l'annexe I-B du volume 1 statuts et règlements, Vincent Larouche en tant que représentant à la commission des études;
Que ce mandat soit limité jusqu'à ce que le poste soit comblé par un étudiant

DÉPANNEUR

Que le comité exécutif tienne une plénière de 15 minutes sur la situation du dépanneur;
Que l'on tienne ce point à huis-clos.